

SEANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente du mois de mars à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 26 mars 2021, à l'espace socio-culturel, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marion LE POGAM, M. André BOUDART, Mme Annie-Noëlle BURBAN, M. Bertrand HELLEU, Mme Kathy LEBRETON, M. Michel CHRISTOPHE, M. Bernard WIMART, M. Yannick SENE, M. Arnaud COUE, Mme Karine CRETE.

ETAIENT ABSENTS :

☛ **Ayant donné mandat de vote :**

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Dominique MARMAND	André BOUDART	26/03/2021
Michèle LECOMMANDOUX	Marion LE POGAM	30/03/2021
Jacqueline MADOUASSE	Karine CRETE	30/03/2021
Jacques DESIGNE	Arnaud COUE	30/03/2021
Hervé BURBAN	Bertrand HELLEU	30/03/2021

☛ **N'ayant pas donné mandat de vote :**

Le conseil municipal a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel CHRISTOPHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2021-09	COMPTES DE GESTION 2020 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)
----------------	--

VU les comptes de gestions 2020 du budget principal et des budgets annexes « Assainissement », « Lotissement Le Domaine des Forges », « Lotissement Le Val d'Oust »,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☛ **ARRETE** les comptes de gestions 2020 présentés par Monsieur le Payeur Municipal dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans les comptes administratifs.

2021-10 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André BOUDART, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Marion LE POGAM, Maire,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif l'exercice considéré, se prononce à l'unanimité,

- ⇒ **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ **ARRETE** les résultats définitifs

Résultat d'exécution du Budget 2020

Investissement	Résultat de l'exercice	-143 579,58 €
	Résultat de clôture	-61 668,15 €
Fonctionnement	Résultat de l'exercice	265 816,99 €
	Résultat de clôture	265 816,99 €

2021-11 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, et constatant que ce dernier fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	265 816,99 €
Section d'investissement	-61 668,15 €

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :
 - Au compte 1068, Excédents de fonctionnement pour 265 816,99 €
 - Au compte 001, Déficit d'investissement reporté pour 61 668,15 €

2021-12 BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de taxe sur le foncier bâti (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal 2020 (18,00 % pour la commune de Saint-Martin-sur-Oust), sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à cette taxe supportée par les contribuables.

En conséquence, le conseil municipal doit se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Madame le Maire présente le projet de budget primitif dont les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 967 000,00 € et 680 000,00 €.

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 votes contre)

- ⇒ **VOTE** les taux suivants pour l'année 2021 :
- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 33,26 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 57,57 % |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ⇒ **VOTE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :
- | | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section de fonctionnement | 967 000,00 € |
| - Section d'investissement | 680 000,00 € |

2021-13 SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 201920

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André BOUDART, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du service assainissement, dressé par Madame Marion LE POGAM, Maire,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif considéré, se prononce à l'unanimité,

⇒ **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,

⇒ **ARRETE** les résultats définitifs

Résultat d'exécution du Budget assainissement 2020

Investissement	Résultat de l'exercice	-122,72 €
	Résultat de clôture	-75 674,39 €
Fonctionnement	Résultat de l'exercice	10 225,76 €
	Résultat de clôture	17 550,40 €

2021-14	SERVICE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 ET BUDGET 2021
----------------	--

Après avoir entendu et approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2020 du service d'assainissement de la commune, le conseil municipal constate que ce dernier fait apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement	17 550,40 €
Section d'investissement	-75 674,39 €

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ☞ **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :
- Au compte 1068, Excédents de fonctionnement pour 17 550,40 €
 - Au compte 001, Déficit d'investissement reporté pour 75 674,39 €

Puis, après présentation du budget du service assainissement de l'année 2020, le conseil municipal

- ☞ **DONNE** son accord sur les propositions qui s'équilibrent ainsi :
- Section d'investissement 157 800,00 €
 - Section d'exploitation 43 899,60 €

- ☞ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à exécuter les dépenses et les recettes correspondantes à ce budget.

2021-15	LOTISSEMENT « LE DOMAINE DES FORGES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2020
----------------	--

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André BOUDART, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement « Le Domaine des Forges », dressé par Madame Marion LE POGAM, Maire,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, se prononce à l'unanimité,

- ☞ **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- ☞ **ARRETE** les résultats définitifs

Résultat d'exécution du Budget annexe « Le Domaine des Forges » 2020

Investissement	Résultat de l'exercice	15 559,75 €
	Résultat de clôture	3 416,45 €
Fonctionnement	Résultat de l'exercice	0,42 €
	Résultat de clôture	15 778,05 €

2021-16	LOTISSEMENT « LE DOMAINE DES FORGES » – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 ET BUDGET 2021
----------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement « Le Domaine des Forges » de la commune, le conseil municipal constate que ce dernier fait apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement	15 778,05 €
Section d'investissement	3 416,45 €

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

- Au compte 002, Excédents de fonctionnement pour 15 778,05 €
- Au compte 001, Solde d'exécution d'investissement reporté pour 3 416,45 €

Puis, après présentation du budget annexe du lotissement « Le Domaine des Forges » de l'année 2021, le conseil municipal

☞ **DONNE** son accord sur les propositions qui s'équilibrent ainsi :

- Section d'investissement 225 758,21 €
- Section d'exploitation 234 703,36 €

☞ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à exécuter les dépenses et les recettes correspondantes à ce budget.

2021-17	LOTISSEMENT « LE VAL D'OUST » – COMPTE ADMINISTRATIF 2020
----------------	--

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André BOUDART, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement « Le Val d'Oust », dressé par Madame Marion LE POGAM, Maire,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, se prononce à l'unanimité,

☞ **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,

☞ **ARRETE** les résultats définitifs

Résultat d'exécution du Budget annexe « Le Val d'Oust » 2020

Investissement	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Résultat de clôture	- 745,69 €
Fonctionnement	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Résultat de clôture	806,25 €

2021-18	LOTISSEMENT « LE VAL D'OUST » – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 ET BUDGET 2021
----------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement « Le Val d'Oust » de la commune, le conseil municipal constate que ce dernier fait apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement	806,25 €
Section d'investissement	-745,69 €

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

- Au compte 002, Excédents de fonctionnement pour 806,25 €
- Au compte 001, Déficit d'investissement reporté pour 745,69 €

Puis, après présentation du budget annexe du lotissement « Le Val d'Oust » de l'année 2021, le conseil municipal

☞ **DONNE** son accord sur les propositions qui s'équilibrent ainsi :

- Section d'investissement 24 098,93 €
- Section d'exploitation 24 159,49 €

☞ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à exécuter les dépenses et les recettes correspondantes à ce budget.

2021-19	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021
----------------	---

VU l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2021,

Le conseil municipal vote pour l'année 2021 les subventions et participations suivantes :

Association des Donneurs de Sang de La Gacilly	80 €
OGEC de l'Ecole libre Saint-Joseph de Saint-Martin-sur-Oust (participation aux sorties scolaires)	1 000 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole libre Saint-Joseph de Saint-Martin-sur-Oust (participation aux sorties piscine)	600 €
Anciens Combattants A.F.N de Saint-Martin-sur-Oust	180 €
Banque Alimentaire du Morbihan	80 €

2021-20	CONVENTION ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH
----------------	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **FIXE** la participation communale avec l'école privée Saint-Joseph de Saint-Martin-sur-Oust à 1 201,83 € par an par élève de classe maternelle et 370,00 € par an par élève de classe élémentaire.

2021-21	PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE SPECIALISEE DE L'ECOLE SAINT-JUGON DE LA GACILLY – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
----------------	--

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu du chef d'établissement de l'école Saint-Jugon de La Gacilly demandant une participation aux dépenses de fonctionnement dispositif d'inclusion scolaire ULIS.

VU la scolarisation d'un enfant domicilié sur la commune de Saint-Martin-sur-Oust et scolarisé dans une classe primaire ULIS à l'école de Saint-Jugon de La Gacilly,

CONSIDERANT l'absence de classe d'inclusion sur la commune de Saint-Martin-sur-Oust,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** le versement d'une aide financière correspondant au montant de la convention scolaire versé pour l'année scolaire 2020-2021 à un élève scolarisé à Saint-Martin-sur-Oust, soit un montant de 370,00 € à l'OGEC de l'école Saint-Jugon de La Gacilly.

2021-22	PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MALESTROIT – ANNEE 2020 – SOLDE
----------------	--

VU la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Malestroit concernant l'année scolaire 2020,

VU les délibérations n°2020-38 en date du 17 juin 2020, n°2020-51 en date du 15 septembre 2020 et n°2020-68 en date du 12 novembre 2020 portant participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Malestroit – année scolaire 2020 – 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} acomptes,

CONSIDERANT les justificatifs joints à la demande, faisant état de :

- Un enfant en classes primaires : 1 x 607,88 € = 607,88 €

CONSIDERANT que 3 acomptes de 126,00 € ayant déjà été versés, le solde à verser est de 607,88 € – 3 x 126,00 € = 229,88 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** le versement du solde de la participation communale 2020 demandée pour les enfants scolarisés à l'école publique de Malestroit, soit un montant de 229,88 €.

2021-23	LOTISSEMENT « LE DOMAINE DES FORGES » - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZO N°693 – LOT N°11
----------------	---

Madame le Maire fait lecture de la demande d'achat du lot n°11 du lotissement « Le Domaine des Forges » par Monsieur et Madame PILOT.

VU la demande d'acquisition du lot n°11 du lotissement « Le Domaine des Forges » de Monsieur Éric PILOT et Madame Isabelle PILOT, domiciliés lieu-dit La Gaillard 35380 Paimpont,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée section ZO n°693, lot n°11 du lotissement « Le Domaine des Forges », d'une contenance de 868 m², à Monsieur Éric PILOT et Madame Isabelle PILOT au prix de 20 € HT le m²,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le moment venu les actes et les pièces relatives à cette vente chez Maître Mickaël BOUTHEMY, notaire à Carentoir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce sujet.

2021-24	CONTRAT D'ENTRETIEN DU BOURG – ENTREPRISE THEAUD
----------------	---

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de nettoyage du bourg avec l'entreprise VEOLIA, agence de Saint-Herblain (44), est arrivé à échéance. Celle-ci ne souhaite pas renouveler son engagement auprès de la commune.

CONSIDERANT la consultation des entreprises effectuées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la proposition de contrat de nettoyage du bourg avec la société THEAUD, basée à Saint-Méen-le-Grand (35), avec les caractéristiques ci-dessous :
 - Balayage mécanique 12 passages pour un total de 3 852,00 € HT par an,
 - Fourniture en eau pour un total de 90,00 € HT par an,
 - Le cas échéant, retour des balayures 180 € HT la tonne.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2021-25	TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX – ANNEE 2021 – CAMPING MUNICIPAL
----------------	--

Madame le Maire informe le conseil municipal que la cabane étape prévue dans le cadre du projet Itinérance validé par la délibération n°2020-65 portant Valorisation du canal de Nantes à Brest et des voies vertes en date du 7 octobre 2020 a été installée au camping municipal.

Il s'agit en conséquence de prévoir un tarif d'utilisation de cette cabane étape.

Par ailleurs, une réflexion est entamée sur la création d'une aire réservée aux camping-cars. Il est proposé au conseil municipal de réserver la partie « nord » du camping municipal à ceux-ci, et d'instaurer un tarif spécifique.

Le reste des tarifs est inchangé.

VU la délibération n°2020-86 Tarifs des services municipaux année 2021 en date du 16 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **FIXE** les tarifs municipaux 2021 concernant le camping municipal comme suit :

CAMPING	
Adulte	3,50 €
Enfant (jusqu'à 13 ans)	1,10 €
Chien	0,50 €
Emplacement	3,20 €
Douche (seule)	2,00 €
Electricité	3,20 €
Prise pour branchement (caution ou vente)	20 €
Garage mort	3,00 €
	Juillet et août
	Mai, juin et septembre
	1,50 €
Nettoyage caravane	120 €
Pénalité pour dégradation ou ménage	130 €
Lavage machine (jeton + lessive)	6 €
Cabane étape (forfait/jour)	16 €
Camping-car	Sans électricité – 4 €
	Avec électricité – 6 €
Séchage machine	4 €
Tee-shirt, logo camping	8 €
Casquette, logo camping	5 €
Enveloppe St Martin /Oust	1,50 €
Réduction pour groupes (associations, clubs, centre-aéré, centre de loisirs, écoles...)	10 %
Carte fidélité (pour en bénéficier : joindre carte fidélité remplie et les quittances)	10 % des dépenses effectuées de la carte